

| | |
|---------------------|--|
| Zeitschrift: | Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses |
| Herausgeber: | Alliance nationale de sociétés féminines suisses |
| Band: | 22 (1934) |
| Heft: | 438 |
| Artikel: | Un jugement masculin |
| Autor: | E.Gd. |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-261684 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

Mme Emilie GOURD, Crêts de Pregny

ADMINISTRATION

Mme Marie MICOL, 14, rue Michel-Du-Crest

Compte de Chèques postaux I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—

ÉTRANGER..... 8.—

Le numéro..... 0.25

Réductions p. annonces répétées

Les abonnements partent du 1^{er} Janvier. À partir du 1^{er} Juillet, il est

délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour la moitié de

l'année en cours.

ANNONCES

La ligne ou son espace :

40 centimes

On tient plus fort la
hampe du drapeau qui a
le vent contre lui.

C. BOUGLÉ.

QUARTIERS D'HIVER

Nos lecteurs veulent-ils prendre bonne note qu'à partir de la parution de ce numéro, l'adresse de la Rédaction du MOUVEMENT, comme l'adresse privée de la Rédactrice, sera de nouveau, et jusqu'à un autre changement d'avis

17, rue Töpffer, Genève,

toute lettre, tout envoi, adressés aux Crêts-de-Pregny subissant dès lors un retard d'un courrier, qui peut souvent être préjudiciable aussi bien aux correspondants de notre journal eux-mêmes qu'à la bonne marche de celui-ci.

Un jugement masculin

L'opinion publique à Genève vient d'être mise en émoi par un jugement scandaleux rendu dans une de ces lamentables affaires de meurs, dont le nombre va toujours en augmentant, grâce sans doute au vent de démoralisation générale qui souffle partout, grâce aussi à la promiscuité engendrée par la misère, grâce enfin à l'incroyable indulgence de ceux qui, au contraire, devraient sevrir. Il s'agit dans l'espèce d'un ouvrier de campagne qui a abusé d'une fillette de sept ans, fille des fermiers chez lesquels il était employé, et qui lui a communiqué sa maladie. A l'audience de la Cour correctionnelle du 18 octobre dernier, le jury a prononcé sur son cas en lui reconnaissant des « circonstances atténuantes » — chacun s'est demandé lesquelles? ... — et l'a condamné à une année d'emprisonnement, avec sursis pendant cinq ans, ce qui revient à dire que, si, durant cette période, ce triste personnage ne commet aucun délit, sa peine lui sera remise. Ce qui revient à dire qu'actuellement, il est libre comme vous et moi — libre de recommencer. Le ministère public avait requis le maximum de la peine, vu la gravité du cas.

Nombreux sont ceux qui ont élevé la voix dans la presse ou dans des groupements divers pour manifester leur indignation, et il faut avouer qu'en ces temps de défaveur de la démocratie, le système du jury n'est pas toujours sorti blanc de l'affaire. La Tribune de Genève a très nettement posé ce dilemme, répondant par avance à l'argument qu'une sensibilité pseudo-scientifique ne pouvait manquer d'avancer: si cet individu est un malade, qu'on l'enferme et le soigne comme un malade plus dangereux qu'un scarlatinique ou un diphthérique. S'il n'est pas un malade, qu'on le punisse. Le Cartel genevois d'hygiène sociale et morale, de son côté, a adressé à tous les journaux une lettre qui tous n'ont pas jugé utile de publier, mais qui a été beaucoup lue et commentée, et dont on trouvera le texte plus loin. Mais l'Association pour le Suffrage, elle, a envisagé la question sous un autre angle: pareil jugement aurait-il été rendu, si des femmes avaient siégé dans ce jury?

En conscience, nous pouvons répondre: Non. Jamais des mères de famille, jamais des femmes n'auraient pu admettre des circonstances atténuantes à pareil crime et l'auraient laissé pareillement impuni. Toutes se seraient révoltées contre cet acte odieux et auraient réclamé les mesures sévères qui constituent la défense de la société contre pareil danger. Nous pensons qu'il n'est pas une de nos lectrices qui ne se joigne à nous pour l'affirmer.

Seulement, nous, femmes, ne pouvons pas siéger dans le jury. La loi pénale est formelle: les jurés sont choisis parmi les électeurs cantonaux. Nous ne sommes électrices ni cantonales, ni communales, ni fédérales, ni aucune sorte. Alors...

Il y a autre chose encore. L'autre jour, à cette même audience, entièrement consacrée à des affaires de meurs, usage a été fait de la

disposition constitutionnelle — constitutionnelle, vous entendez bien — qui permet d'exclure les femmes, *comme les enfants*, de la salle, dans pareil cas. Et l'on a jugé cet acte touchant une petite fille, cet acte qui révolte la conscience et le cœur de toute femme, uniquement par des hommes, uniquement devant des hommes. La loi le permet. Alors...

Alors, si vous n'êtes pas suffragiste après cela, c'est que vous ne méritez pas de l'être.

E. GD.

P.S. — L'Association genevoise pour le Suffrage féminin a organisé, pour le 1^{er} novembre, trop tard malheureusement pour que nous puissions en rendre compte dans ce numéro du Mouvement, une Assemblée de protestation contre l'exclusion légale des femmes du jury et de l'audience, qui contribuera, espérons-le, à ouvrir les yeux à celles qui ne veulent pas du droit de vote « parce qu'elles ne savent pas ce qu'elles en feraien... ». Nous en reparlerons dans notre prochain numéro.

* * *

Voici la lettre du Cartel genevois H.S.M. dont il est question plus haut:

Genève, le 22 octobre 1934.

Monsieur le Rédacteur,

Le Cartel genevois d'Hygiène sociale et morale tient, au nom des cinquante-deux Sociétés, tant masculines que féminines, qu'il fédère, à joindre l'expression de son indignation à toutes les protestations qui se sont déjà élevées de différents côtés contre le scandaleux jugement rendu le 18 octobre dernier pour une affaire de meurs. Il est indispensable, en effet, que l'opinion publique se révolte contre la décision d'un jury capable de trouver des « circonstances atténuantes » à l'acte odieux d'un homme abusant d'une enfant de sept ans, et d'adoucir encore sa condamnation en lui accordant le sursis. Quoi d'étonnant alors à ce que s'allonge dans les chroniques judiciaires des journaux la liste de crimes de ce genre? si là où l'on devrait sevrir contre les responsables et enfermer les irresponsables, on trouve que mansuétude et « atténuation »? à quoi servent tous les efforts actuels pour protéger l'enfance, la rendre saine et heureuse, si, avec la plus complète incompréhension de ses responsabilités, un jury prouve que, pour lui, ces cas-là ne sont que peccadille?...

Vous remerciez, etc.

Le Bureau du Cartel genevois d'Hygiène sociale et morale.

Lire en 2^{me} page:

Margery I. CORBETT ASHBY: La tâche actuelle des femmes qui veulent la paix.

M. L. W.: L'aide aux chômeuses dans le canton d'Appenzell.

En 3^{me} et 4^{me} pages:

E. GD: Un anniversaire.

M.-L. W.: Une visite à l'école Charaoui-Pacha, au Caire.

L. H. P.: La XII^e Conférence des Présidentes de Sections suffragistes. Nouvelles de diverses Sociétés.

En feuilleton:

Victor WITKOWSKI: Les femmes et les livres. Ricarda Huch, à l'occasion de son 70^{me} anniversaire.

Gatian dans la presse. — Que lissons-nous?

La femme et la démocratie

Le programme de la « Journée » fixée à Berne pour le 25 novembre prochain, et à laquelle sont conviées, nous le rappelons, tous les membres de toutes les organisations travaillant dans le sens du groupement suisse *La Femme et la Démocratie*, s'est précisé depuis la parution de notre précédent numéro, et nous sommes en mesure de donner aujourd'hui les indications suivantes:

La réunion aura lieu dès 10 h. 30 du matin dans la petite salle du Casino (entrée Herrengasse). Deux conférences sont prévues pour le matin: Mme G. Gerhard (Bâle) parlera sur ce



Cliché Jus Suffragii.
Mme Hoda Charaoui-Pacha, l'initiatrice et la fondatrice de tout le féminisme égyptien.
(Voir article en 3^e page).

sujet: *Le but et le sens de notre Groupement, et Mme Leuch (Lausanne) sur celui-ci: Considérations sur la révision de la Constitution.*

L'après-midi, dès 2 heures, la séance reprendra avec une causerie de Mme Gourd (Genève): *Quelques suggestions pour le travail des groupements, et l'on prévoit que le même sujet sera traité en allemand par Mme Kissel (Rheinfelden). Enfin, Mme Grutter (Berne) présentera des propositions pratiques pour un programme de travail, le titre de cette dernière causerie pouvant encore être modifié.*

Il n'est pas prévu de repas général en commun, ceci pour permettre aux participantes de se grouper selon leurs affinités dans divers restaurants, dont la liste leur sera fournie. Ajoutons, pour répondre à une question qui nous a été posée, que la « Journée » sera terminée à temps pour que les participantes romandes puissent prendre le direct de 18 h. 05, à destination des cantons de Vaud et Genève.

Nous publierons dans notre prochain numéro le programme complet et définitif de cette importante réunion à laquelle, nous espérons que pourront assister un bon nombre de nos lectrices.

Notre programme et les temps actuels

Nous avions dit que nous reviendrions sur le très beau travail de Mme Chenevard à l'Assemblée de Genève. Bien que l'Alliance ait décidé de le faire imprimer, ce dont nous la félicitons, nous désirons en donner ici un aperçu à nos lectrices.

Il est difficile, a dit en substance Mme Chenevard de rester calme actuellement, quand, de toutes parts, on voit s'instaurer le règne de la violence: dictature du prolétariat dans la Russie soviétique, autoritarisme national ailleurs. Violence de droite! violence de gauche! tout cela nous éclabousse et ne saurait laisser intact notre esprit national. Notre jeunesse s'enthousiasme pour diverses doctrines: le marxisme, le fascisme, les fronts, etc., et néglige les grands problèmes de l'heure.

Le côté négatif de toutes ces tendances est qu'il est aujourd'hui mal noté d'être féministe, et ridicule être suffragiste; on pourrait parler de la grande pitie de la femme du temps présent, qui voit battus en brèche tous ses efforts, qui voit des réformes économiques être tentées par l'homme, le plupart du temps contre elle, et en tous cas sans qu'elle soit consultée; qui voit s'estomper à l'horizon de considérables réformes politiques sans avoir voix au chapitre sinon devant le guichet des contributions!

Les femmes n'ont-elles donc rien fait? ont-elles mérité cet ostracisme dont on les frappe? Non, cent fois non, mais la presse est, dans

ce domaine, la grande coupable, en maintenant le public dans l'ignorance la plus complète de tout l'effort féminin. Un match de foot-ball remplit les colonnes d'un quotidien, une assemblée féminine, le travail féminin et féministe ne vaut pas cinq lignes de communiqué! Qu'une femme de lettres ou de science meure, on lui consacre un entrefilet, mais pour un boxeur ou un coureur, on ouvre une colonne... Cette hostilité est due probablement au souci constant qu'on a de flatter le goût des électeurs qui, pour la plupart, ne sont pas féministes. On peut dire que le sport est à la mode aujourd'hui, mais non pas la femme!

Pourtant... l'Alliance compte actuellement 190 sociétés féminines qui ont chacune une activité propre et dont le but est le même: sauvegarder les intérêts de la femme dans tous les domaines. On reproche à cette Fédération d'être trop bourgeoise, trop protestante; ce n'est pas sa faute puisque les socialistes ont interdit aux femmes, membres du parti, de s'affilier à une société bourgeoise. L'activité de l'Alliance est considérable; c'est d'elle que sortit l'idée de la Saffa et sa réalisation; elle intervint en son temps pour que, lors de la création des caisses d'assurances maladie les femmes puissent y entrer futées; elle étudia la question de l'assurance maternité, s'occupa d'éducation nationale dans un sens large, organise des journées éducatives, préconise l'enseignement ménager post-scolaire obligatoire, appuya ceux qui luttent contre les stipéfants, contre les jeux en Suisse, protège la nationalité de la femme mariée, etc., etc.

(La fin en 3^{me} page.) L. H. P.

Le centenaire de Marie-Anne Calame

« L'histoire est une résurrection ». Cette parole de Michelet ne peut se vérifier mieux qu'au moment où se déroulent, au Locle, les cérémonies du centenaire de la mort de Marie-Anne Calame.

Samedi 20 octobre, dans l'Asile même des Billodes qu'elle a fondé, édifié et dirigé, l'artiste, la philanthrope, l'éducatrice, renaisse de ses cendres. Son portrait, ceux de sa famille, de ses amis, de ses contemporains, peuplaient les parois de la salle d'exposition, et contemplaient, autant qu'ils étaient contemplés, la foule venue en son honneur. Dans des vitrines: des manuscrits, de délicats émaux peints par Marie-Anne Calame, de merveilleuses dentelles exécutées par ses protégées, mille menus objets évocateurs du passé. Dans ce décor, des chœurs chantés par de petits pensionnaires de l'Asile célébraient, à l'égal de César et de Titus, Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse et Prince de